

Intitulé de l'UE	Eléments de droit (Partie I)
Section(s)	- (2 ECTS) Bachelier Educateur Spécialisé en accompagnement psycho-éducatif - Cycle 1 Bloc 1

Responsable(s)	Heures	Période
Sophie INSTALLE	24	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Législation relative à l'aide à la jeunesse	24h	Sophie INSTALLE Alexandra RAUCENT

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Législation relative à l'aide à la jeunesse : 14h de théorie, 4h d'exercices/laboratoires, 6h de travaux

Langue d'enseignement
Législation relative à l'aide à la jeunesse : Français

Connaissances et compétences préalables
Néant

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES Cette UE contribue au développement des compétences suivantes • Communiquer = Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique ◦ Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société • Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité ◦ Respecter les réglementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille ◦ Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action • Etre un acteur institutionnel et social engagé ◦ S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active • S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates ◦ S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale, ...) des réalités humaines auxquelles il a affaire
--

Objectifs de développement durable



Pas de pauvreté

Objectif 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

- 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tout âge qui vivent dans la pauvreté sous tous ses aspects, telle que définie par chaque pays et quelles qu'en soient les formes.



Faim "Zéro"

Objectif 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.



Bonne santé et bien être

Objectif 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

- 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.



Education de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.



Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.

Acquis d'apprentissage spécifiques

- Identifier le contexte de la prévention, de l'aide et la protection de la jeunesse
- Identifier les acteurs de son champ professionnel
- Décrire les principes et procédures de la prévention, l'aide et la protection de la jeunesse
- Appliquer ces concepts et utiliser ces acteurs à bon escient en recherchant les informations pertinentes dans des situations

Contenu de l'AA Législation relative à l'aide à la jeunesse

- Le Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (dit Décret Madrane)
- Les acteurs du secteur et les principes applicables
- Les mesures d'aide et de protection individuelles (Livres 3 et 4)
- Les mesures de protection des jeunes poursuivis du chef d'un FQI (Livre 5)
- Les services agréés et mandatés

Méthodes d'enseignement

Législation relative à l'aide à la jeunesse : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème

Supports

Législation relative à l'aide à la jeunesse : syllabus, notes de cours, notes d'exercices, activités sur eCampus

Ressources bibliographiques de l'AA Législation relative à l'aide à la jeunesse**Ouvrages et publications**

Moreau, T., Tulkens, F., *Droit de la jeunesse*, Larcier, 2000.

Preumont, M., *Mémento du droit de la jeunesse*, Wolters Kluwer, 2015.

Le Journal du droit de jeunes (JDJ).

Le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, Changements et perspectives, sous la direction d'Audrey Lackner, Larcier, 2019.

Ressources informatiques

Site de l'Aide à la jeunesse, Les clés du SAJ: Questions d'intervenants, disponible en ligne à l'adresse <http://www.aidealajeunesse.cfwb.be> - Publications / Documentations.

Le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, qu'est-ce qui change ? (30 questions sur le nouveau code) : <http://queditlecode.be/wp-content/uploads/2018/07/Brochure-Code.pdf>

Textes législatifs

Décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note d'UE = note de l'AA
Langue(s) d'évaluation	Législation relative à l'aide à la jeunesse : Français
Méthode d'évaluation de l'AA Législation relative à l'aide à la jeunesse :	
Evaluation mixte : - Examen écrit portant sur la matière vue au cours (70 % de l'évaluation globale). - Evaluation continue (30 % de l'évaluation globale) : voir contrat de cours.	

